

Passons à la côte est. Nous y avons découvert des gisements, mais point de champ de pétrole commercial; rien de tel. Le gouvernement nous dit qu'il y a de bonnes possibilités de découvrir du pétrole au large de la côte est. Je vais prendre une image. Si les gens de la tribune de la presse représentaient le fond de l'océan et que cette auguste assemblée était au-dessous, et qu'un iceberg passait à 300 pieds au-dessus de nous, tout ce qui est ici disparaîtrait parce que l'iceberg raclerait jusqu'à 20 à 50 pieds dans le fond de l'océan. Nous n'avons pas la technique pour aller chercher le pétrole qui se trouve là, mais le gouvernement affirme qu'il peut le faire. Espérons qu'il le pourra un jour, mais ce ne sera pas avant 1990.

● (2010)

En 1947, les Canadiens contrôlaient l'industrie pétrolière; en 1970, les capitaux étrangers en possédaient 90 p. 100, et cette proportion est passée à 70 p. 100 en 1979. Voilà maintenant qu'on dit de rentrer chez eux aux gens même qui sont venus ici découvrir du pétrole parce qu'on les y avait invités. Non seulement on leur dit de rentrer chez eux, mais dans bien des cas ils doivent se départir de leurs intérêts à des prix ridiculement bas. Le gouvernement leur ordonne de vendre comme ils peuvent. Voilà une façon bien épouvantable de traiter les gens. Tout cela est arrivé, essentiellement, parce que nous avons un gouvernement socialiste à la tête du pays, non pas un gouvernement libéral comme il le prétend, mais un gouvernement socialiste. Nous devons lui coller cette étiquette une fois pour toutes: c'est un gouvernement socialiste qui ne se soucie ni de la libre entreprise ni de l'industrie privée. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'un jour ou l'autre toutes les entreprises devront venir réclamer de l'aide au gouvernement. Ce serait une situation bien terrible. En notre qualité de parlementaires nous ne pouvons permettre qu'on nous arrache certains de nos droits fondamentaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat sur cette mesure. J'ai entendu de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre décrire les effets néfastes qu'aura l'adoption de ce bill sur le développement futur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et sur la vie des habitants de ces contrées. On s'est inquiété des droits des autochtones des régions septentrionales du Canada, qui représentent 40 p. 100 de notre territoire. La Chambre ne compte que trois députés qui viennent d'au delà du 60° parallèle; deux d'entre eux sont des députés de mon parti et l'autre, le premier Inuit à être élu à cette tribune, est député du NPD.

Nous, habitants du Nord, sommes convaincus—et nous tentons toujours de faire passer le message dans des débats comme celui-ci—de ne pas peser lourd dans la balance en tant que Canadiens. Nous n'occupons que trois fauteuils à la Chambre, et il m'arrive souvent de me demander quel sort serait fait à un bill comme celui à l'étude si tous les députés de la province de Québec venaient des régions septentrionales du Canada. Je ne crois pas que ce bill aurait la moindre chance de passer si tel était le cas. En fait, le bill ne ferait pas long feu, il fondrait comme neige au soleil.

Avant de m'avancer davantage, monsieur l'Orateur, je voudrais consigner au compte rendu une lettre dont j'ai reçu copie.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Elle est adressée par la Chambre de commerce du Yukon au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui est censé être le protecteur des droits des Canadiens du Nord. La lettre est datée du 23 octobre 1981.

Avant de la lire, je voudrais signaler que les organisations autochtones des deux territoires, les associations minières des deux territoires, les associations d'affaires des deux territoires, notamment les chambres de commerce, ont comparu devant le comité qui a examiné les dispositions de ce bill; or, tous les Canadiens du Nord, sans aucune exception, ont attaqué le bill sur toute la ligne.

Inquiète, la Chambre de commerce du Yukon a envoyé, le 23 octobre, une dernière lettre à son soi-disant protecteur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La voici:

Monsieur,

La Chambre de commerce de Whitehorse tient à réitérer son opposition au bill C-48 dans sa forme actuelle.

La Chambre craint que le bill n'ait des effets très négatifs sur les économies du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et qu'il nuise à la croissance de nombreuses entreprises du Nord.

En outre, le bill C-48 ne prévoit pas le droit de regard des autorités locales sur le développement. La Chambre de commerce de Whitehorse vous prie de modifier la mesure législative de façon que les Canadiens du Yukon aient leur mot à dire dans les décisions qui concernent le territoire.

La Chambre de commerce de Whitehorse redemande que la mesure législative soit amendée de manière à ce que les recettes tirées de l'exploitation des ressources du Nord reviennent aux gens du Nord.

Ils peuvent dire adieu à cela. La lettre se poursuit ainsi:

La Chambre de commerce vous prie vivement d'amender le bill C-48 avant que cette mesure législative ne soit définitivement adoptée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président de la Chambre de
commerce de Whitehorse.

Cette requête a été faite à maintes reprises, monsieur l'Orateur. Une copie de la lettre a également été envoyée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

Si j'exprime ces doléances, c'est que je suis député du Yukon, territoire d'une superficie de 207,000 milles carrés, dont le gouvernement a daigné céder environ 368 milles carrés à des particuliers. Par conséquent, le gouvernement du Canada a bloqué près de 200,000 milles carrés de terrain. Les habitants du Yukon ne peuvent pas acheter un lot, ni des terres de culture, même pas un pouce carré de terrain. Pourtant, ce qui a fait la grandeur de notre pays, c'est le fait que les particuliers pouvaient acquérir des terrains et les mettre en valeur.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce projet de loi rendra cette situation immuable. Ce projet de loi présente d'autres risques à l'échelon national, monsieur l'Orateur. Il faut le considérer comme une partie seulement du Programme énergétique national. Le gouvernement n'a pas encore jugé opportun de dévoiler toutes les ramifications de ce programme. Étant donné que ses répercussions sont gardées dans le plus grand secret entre les murs de l'édifice Langevin, rue Wellington, les députés sont nettement défavorisés lorsqu'il s'agit pour eux de discuter des retombées de ce projet de loi et de les évaluer.